Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 33

Artikel: Les effectifs de l'Union syndicale en baisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028963

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public

33

Les effectifs de l'Union syndicale en baisse

Au 31 décembre 1964, l'Union syndicale suisse comptait 450 682 membres. Par rapport à 1963, le recul est de 420 membres. Cela ne fait que du 0,09 %. Mais ce chiffre minime est pourtant inquiétant. Tout d'abord, en vertu du proverbe : qui n'avance, recule. Or, quand les 4/5 de la population active ne sont pas syndicalement organisés, tout piétinement est grave en soi.

D'autre part, lorsqu'on analyse de plus près l'évolution des effectifs de l'U.S.S., la situation apparaît assez inquiétante. En effet, les six fédérations qui groupent le personnel des administrations publiques ont vu leurs effectifs augmenter de 2174 membres ; notamment : cheminots (+ 181) ; services publics (+ 864) ; Union P.T.T. (+ 821) ; fonctionnaires des télégraphes et téléphones (+ 321) ; fonctionnaires postaux (+ 16). Qu'on remarque en passant la multiplicité peu rationnelle des fédérations P.T.T. L'augmentation des fédérations des services publics (à l'exception des douanes qui perdent 29 membres) signifie que le recul est d'autant plus marqué dans les syndicats du secteur privé. Voyons plus en détails !

Dans le secteur privé, seules les fédérations des arts graphiques progressent; du moins les lithographes et les typographes ; en revanche, les cartonniers et les relieurs sont en perte. Si l'on met à part les arts graphiques, on enregistre une perte de 2758 membres pour les autres syndicats. C'est énorme.

En voici le décompte :

Personnel du textile et chimie :	— 999 (— 5,1 %)
Ouvriers du bois et du bâtiment (F.O.B.B.)	— 946 (— 1 %)
Métallurgistes et horlogers (F.O.M.H.) :	— 672 (— 0,5 %)
Ouvriers du commerce, de l'alimentation et des transports (F.C.T.A.) :	— 103 (— 0,2 %)

La perte frappe donc durement les grandes centrales qui donnent le ton au syndicalisme suisse.

L'explication première, c'est le recul de la main-d'œuvre indigène. Depuis 1960, le nombre des Suisses occupés dans les fabriques a diminué de 30 000, alors que le nombre des ouvriers étrangers travaillant en fabrique augmentait de 132 000.

Cet affaiblissement du syndicalisme ne saurait durer. Déjà la classe ouvrière ne peut qu'insuffisamment faire entendre sa voix dans les délibérations politiques ; les travailleurs étrangers ne votent pas. Au moins pouvait-on espérer que, par l'intermédiaire des syndicats, l'ensemble des travailleurs serait entendu. Mais il devient, chiffres en main, difficile de s'accrocher à cette illusion.

Nous avions suggéré dans « Domaine Public » que l'affiliation des travailleurs étrangers aux syndicats devrait être rendue obligatoire, ou du moins encouragée soit par les pouvoirs publics soit par le patronat. L'idée a eu un certain écho, puis tout a été brouillé par l'agitation qui a accompagné le vote des arrêtés conjoncturels et par la démagogie xénophobe : on allait réduire les effectifs étrangers à 500 000 en quelques années, et ainsi tout serait résolu.

Aujourd'hui, de manière plus réaliste, il doit être possible de mettre à nouveau au premier plan la lutte pour la syndicalisation des travailleurs étrangers.

Précisons bien qu'il ne saurait être question de prélever sur eux une sorte d'impôt syndical qui irait grossir la caisse des fédérations centrales. Les cotisations des travailleurs étrangers devraient sous forme de services rendus, leur être ristournées pour une bonne part. Ainsi les syndicats auraient les moyens de former des cadres étrangers, des militants syndicalistes, bref de préparer l'intégration de ces travailleurs. Car même si l'on n'en gardait que 500 000, encore faudrait-il les assimiler. S'y prépare-t-on ?

L'assimilation doit commencer sur les lieux de travail. Nous souhaitons vivement que les dirigeants des syndicats ne cachent pas les signes de l'affaiblissement de leurs fédérations, mais qu'au contraire ils les fassent largement connaître pour exiger des mesures propres à redresser la situation.

Nestlé en monokini

Le lecteur qui croirait que nous sacrifions au style accrocheur, afin de rendre sexy d'ingrats sujets économiques, ignore que ce monokini-là est une image de M. Th. Waldesbühl, qui avec M. R. S. Worth, partage le titre de directeur général de la maison Nestlé. Il salua les journalistes, à Zoug, le 7 mai 1965, et commenta en ces termes le fait que Nestlé, pour la première fois, donnait des renseignements sur sa gestion :

« Chers amis,

» Vos articles sur Nestlé ne correspondent pas fidèlement à chacune de nos opérations. Pourtant tous renforcent l'idée que nous nous portons bien et je vous remercie ici sincèrement, de donner de nous de si bonnes nouvelles. Depuis peu, vous affirmez aussi que nous vous plaisons plus qu'autrefois. C'est d'ailleurs surprenant. Car la femme qui livre ses secrets perd son charme, et nous avons, Dieu le sait, tant livré de nous qu'il ne reste plus, pour nous protéger, que le monokini d'une absence de bilan consolidé ! Vous pourriez certes nous faire remarquer, ce que lord Mankroft, Anglais et conservateur, disait en comparant les statistiques aux bikinis : « Ce que vous montrez est affolant, mais ce que vous cachez est essentiel. » Le charme s'en est pourtant allé, et nous vous serions reconnaissants si vous ne dépréciez pas de surcroît le monokini qui est son dernier attribut. Vous avez, Messieurs, à faire preuve aussi d'un peu d'imagination ! etc., etc... »

Ach so ! Qui l'eût cru ? Mais que révèle le striptease de Nestlé qui, pour la première fois, a dévoilé son chiffre d'affaires ?

Deux pages bleues

Le traditionnel rapport de gestion du Conseil d'administration avec photos en couleurs de laboratoires, de microscopes, de chimistes en blouses blanches, de la fabrique de Hammerfest toutes fenêtres allumées dans la nuit polaire, sans compter la grande planche illustrée groupant tous les produits de la maison, ce traditionnel rapport s'agrémente, cette fois-ci, de deux pages imprimées sur fond gris bleu. Là, les renseignements inédits.

D'abord le chiffre d'affaires : 6,330 milliards. Les commentateurs ont fait remarquer qu'il était de 2 milliards inférieur aux estimations du magazine « Fortune ». Ce n'est pourtant pas une surprise. En nous appuyant sur une estimation de la banque Lombard, calculée pour 1962, nous donnions dans notre numéro 27, un chiffre probable de 5,8 milliards en 1963. Rétroactivement, Nestlé révèle pour 1963 5,748 milliards ! Aussi est-ce à juste titre que nous avons pu écrire, en tenant compte des estimations de « Fortune » : « Deux milliards, telle est la dispersion de l'information pour une société privée dite d'intérêt public. »

Le chiffre de 6,330 milliards en 1964 pour un bénéfice de quelque 100 millions n'a pas, on le comprend, convaincu les actionnaires et les chroniqueurs financiers. En effet, le bénéfice net selon le compte de profits et pertes d'Unilac et de Nestlé est de 105 millions, ce qui, par rapport au chiffre d'affaires, donne un rendement de 1,7 %. Comment peut-il être si bas quand des sociétés concurrentes ont un rendement de : Herschey Chocolat 11 %, General Foods 6,5 %, Corn Products 5,9 %, Suchard (selon des estimations) 4,5 %.

C'est à un assaut de questions semblables, posées par des actionnaires, M. Fiez, le professeur Hug, que M. Petitpierre répondit de la manière la plus embarrassée à la dernière assemblée. Car même en tenant

(Suite page 4)

Bi-mensuel romand
N° 33 27 mai 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Marx Lévy
Jean-Jacques Leu
Serge Maret
Christian Ogay
C.-F. Pochon
Pierre Pradervand

Le N° 34 sortira de presse le jeudi 10 juin 1965